

**PAGES  
MANQUANTES**

## L'ERREUR DE NOTRE TEMPS : LE NATURALISME

---

On peut définir le naturalisme: la tendance qui consiste à envisager toutes choses surtout par leur côté naturel et à restreindre le plus possible, jusqu'à le nier même, le champ du surnaturel. (1)

Transportons cette définition dans le domaine des idées, et nous avons le *rationalisme* ; appliquons-la à la vie sociale et nous sommes en plein *libéralisme* ; prenons-la comme règle de vie pratique et nous tombons dans le *matérialisme*.

Voyons aujourd'hui les deux premières formes du naturalisme : l'une est l'exaltation de la raison ; l'autre—et c'est ce qu'on peut en dire de plus charitable—est l'utopie de la conciliation.

L'exaltation de la raison humaine ! Sans doute, cette tendance n'est pas neuve, depuis le jour où deux êtres, doués de raison, ambitionnèrent de posséder la science et l'intelligence de Dieu. Mais n'est-il pas évident que notre époque est particulièrement marquée de ce trait ? D'ailleurs tout paraît convier la raison humaine à cette sûreté d'elle-même qui confine à l'orgueil, et à cette suprématie de direction qui dépasse tout orgueil.

De quels triomphes n'est-elle pas ornée ? Quels obstacles n'a-t-elle pas vaincus ? De quels succès peut-elle désespérer ? N'est-elle pas une reine assise sur son trône et voyant à ses pieds des milliers de sujets et de courtisans ? Que dis je ? Ne l'a-t-on point traitée comme une déesse et ne l'a-t-on point placée sur l'autel même où Dieu habitait depuis de longs siècles ? Folie, direz-vous.—Eh oui, folie—mais folie à laquelle vous et moi nous participons, quand, dans un acte de foi ou d'obéissance, ou de résignation qui se présente à accomplir, nous prétendons ne pas courber notre raison sous la raison divine, quand nous nous obstinons à juger l'autorité légitime avec des vues humaines et avec des considérations natu-

---

(1) Cf. *Renouveau dans la vie chrétienne*—pp. 55-59.

relles, quand vous, hommes de la science, vous soutenez que celle-ci est incompatible avec la foi, quand vous, hommes du progrès, vous affirmez mensongèrement que celui-ci est forcément retenu dans les liens du dogme, quand enfin un homme se trouve assez insensé pour se croire la cause de toute vérité et le terme de tout bien. Oui, la parole tentatrice, entendue au paradis terrestre, continue de chanter à l'oreille humaine : Vous serez comme des dieux ; continuez les lois et les succès de votre évolution, et vous ne pouvez manquer d'atteindre à la perfection de la divinité." Que répondrons-nous à cette voix tentatrice, sinon que nous aussi, dans notre catholicisme et par notre catholicisme, nous exaltons la raison humaine, nous l'élevons jusqu'à Dieu, nous l'asseyons sur le trône même de Dieu, mais après lui avoir fait graver les degrés de la foi, de la confiance, de l'humilité et de l'obéissance. Elle sera reine un jour, dans le ciel, par la gloire ; elle est déjà reine, sur la terre, par la grâce, et s'il faut convenir qu'elle s'avance ici-bas dans un chemin d'obscurité, nous savons néanmoins que ce chemin l'introduit dans le royaume de la vérité.

\*

Nous en arrivons à l'erreur du *libéralisme*. On entend bien qu'il ne s'agit point ici d'idées ou de partis politiques, au-dessus desquels le prêtre doit planer. Mais il est un libéralisme catholique, ou si vous voulez, un catholicisme libéral, qui incline à admettre que si la vie privée des hommes doit être soumise à la loi chrétienne, la vie sociale avec ses rouages, ses institutions et ses lois, peut rester en dehors de toute religion positive. Catholiques pour réciter la prière du soir en famille, et pour assister à la messe du dimanche, oui, nous le sommes et nous voulons l'être ; catholiques pour défendre publiquement les principes de notre religion, pour imprégner de son esprit les lois de notre pays, pour empêcher de toutes nos forces que l'erreur ne s'introduise chez nous—nous ne le sommes plus, et nous ne sommes pas obligés de l'être—voilà cette doctrine. Un exemple : qu'un jour — et ce jour, puisse Dieu l'éloigner à tout jamais — vienne en discussion un projet de loi sur le divorce. Qui donc parmi nous, pour peu qu'il ait gardé l'esprit de famille et qu'il se souvienne de son catéchisme, ne condam-

nera, dans son for intérieur, ce projet aux conséquences les plus désastreuses ? Cela suffit-il ? Et si vous avez l'influence, ou l'autorité, ou un mandat social à remplir, pourrez-vous arracher de votre cœur le caractère du baptême qui vous a faits catholiques et le caractère de la confirmation qui vous a armés chevaliers de la foi, pour ne considérer en cette question que son côté naturel ou son côté naturellement social ? Y aurait-il deux consciences, l'une pour l'usage interne, l'autre pour l'usage externe ? Peut-on changer sa personnalité chrétienne quand on passe de la vie privée à la vie publique, quand on sort de sa maison pour parler à la tribune, quand on se lève de son banc à l'église pour aller s'asseoir sur un siège au parlement ? Est-ce donc que notre religion serait tout entière renfermée dans des rites et dans des formules ? Non assurément. Elle a sous son autorité toute l'activité humaine, et comme l'activité humaine comprend les devoirs sociaux, il est de toute évidence que ces devoirs sociaux sont du ressort de la religion, qui les inspirera et qui les jugera. Dans une société, la politique est le corps, la morale sociale est l'âme, et puisque la morale sociale ne saurait exister sans la religion, il faut conclure que la religion doit tout animer de son esprit, tout pénétrer de son influence, tout vivifier de ses principes et de ses enseignements.

Or, ce dédoublement de la conscience, qui élève comme une cloison étanche entre l'esprit privé et l'esprit public, se rattache au principe fondamental du libéralisme, que l'on pourrait ainsi énoncer : La liberté respective de la vérité et de l'erreur, du bien et du mal. Il y a ainsi trois doctrines en présence : deux doctrines extrêmes, et une troisième qui cherche à concilier les deux autres. La liberté laissée au mal et refusée au bien, voilà la doctrine révolutionnaire, et tranchons le mot, franc-maçonnique ; la liberté donnée au bien et refusée au mal, dans la mesure où cela est prudent et possible, voilà la doctrine de l'Eglise ; tels sont les deux extrêmes, et comme on le sait, quand il s'agit de vérité, il n'y a pas de juste milieu à rechercher, la vérité est ou n'est pas. Mais voici qu'apparaît cette tentative de juste milieu dans le libéralisme, qui veut laisser la liberté également au bien et au mal, à la vérité et à l'erreur, dans la parole, dans la presse, surtout dans la fameuse question de l'enseignement.

D'où il résulte que le libéralisme est une espèce de compromis entre la doctrine catholique et la doctrine révolutionnaire, et ce qu'il y a de plus funeste dans ce compromis, c'est que l'empire de Jésus-Christ sur la société, sur toute la société, sur la société en tant que société, est nié pratiquement. Il n'est pas nié peut-être, théoriquement, dans la pensée de plusieurs qui sont sincères — on peut être sincère et se tromper —, et qui attirés par le mirage d'une apparente grandeur, se sont bercés du rêve de la conciliation, et par la conciliation, de la conversion. Ils n'ont pas réfléchi que par suite de cette négation pratique de l'empire de Jésus-Christ sur le monde, non-seulement la société est mise en dehors de l'influence chrétienne, mais forcément toutes les institutions catholiques sont restreintes dans leur développement. Aussi l'illustre cardinal Pie n'a pas craint d'émettre souvent la pensée que cette négation est l'erreur capitale de notre temps. Pie IX s'est élevé contre cette erreur dans son Syllabus, et Léon XIII l'a formellement condamnée dans ses deux Encycliques sur la *Constitution chrétienne des Etats*, et sur la *Liberté*.

Au reste, comme on vient de le dire, c'est un rêve que cette conciliation des esprits basée sur un compromis avec la vérité, et qu'on veuille bien remarquer que nous catholiques, qui vivons en ce pays dans des relations journalières avec ceux que nous appelons nos frères séparés, nous avons grandement tort de vouloir confondre la conciliation avec la compromission, et d'espérer que nous arriverons par celle-ci à celle-là. Non pas certes que le sens catholique soit ombrageux et acerbé, étroit et persécuteur. Le vrai sens catholique se manifeste sous les traits que le prophète assignait à la venue du Christ pacificateur et rédempteur ; en lui, *la miséricorde et la vérité se rencontrent ; la justice et la paix s'embrassent*. N'est-ce point par ces charmes qu'il a conquis le monde ? Et toute l'histoire n'atteste-t-elle pas qu'intransigeant dans la foi, le sens catholique fit aux individus comme aux peuples l'accueil cordial et fort qu'on trouve au seuil de la maison paternelle ?

Enfin, que les prudents du siècle gémissent de cette intransigeance qu'ils accusent de ruiner l'apostolat dans son germe, nous, nous persistons à penser que l'esprit humain, au lieu de se cabrer devant l'exposé très-net de notre foi, sera

attiré par cette franchise de vérité et par cette pureté de doctrine. Est-ce que l'âme ne tend pas naturellement vers la vérité, et puisque nous sommes certains de posséder cette vérité, pourquoi la cacherions-nous ? Croyons-nous mutilée et défigurée par nos mains maladroites, elle sera plus acceptable aux esprits qui la cherchent ? Et donc, deux mots résumant toute cette situation du catholique loyal et sincère : ce sont les deux mots du psaume cité plus haut : Miséricorde et Vérité. Oui, miséricorde, bonté, amour : nous sommes une religion de charité, notre Divin Fondateur et Législateur a promulgué le premier la charité comme la première de ses lois ; lui-même n'a témoigné que de la bonté aux aveugles et aux paralytiques, il a été généreux envers ses amis, magnanime envers ses ennemis, miséricordieux à tous ceux qui souffraient de quelque souffrance que ce fût. Nous donc, qui sommes ses disciples, marchons sur ses traces : pas d'amertume, pas d'acrimonie, pas de parole méchante, pas de plume trempée dans du fiel. Ils se trompent ceux qui s'imaginent sauver l'arche sainte par le bruit, par l'intrigue, par les suspicions personnelles. Mais ils se trompent aussi, ceux qui par une faiblesse qui n'est que la contrefaçon de la bonté, n'osent point proclamer la vérité. Notre vérité catholique n'a rien à craindre ni rien à perdre à se montrer telle qu'elle est, sainte, glorieuse, irrépréhensible. Et quand dans un même cœur, la fermeté des principes s'allie à la sincérité du dévouement, ce cœur finit toujours par triompher ; il triomphe par le respect, par l'admiration, par l'amour.

fr. HENRI HAGE,  
des ff. prêch.



## LA RÉPRESSION DE L'HÉRÉSIE AU MOYEN-AGE

---

Notre intention n'est pas ici de défendre l'Eglise et son droit de réprimer l'hérésie, mais plus simplement de démontrer qu'en fait l'Eglise ayant réprimé les hérésies au point de vue religieux, a combattu et réprimé indirectement les doctrines anti-sociales dont elles étaient remplies, et qu'ainsi, au lieu de lui faire un reproche d'avoir mal agi en cette occasion, nous devons lui être reconnaissants d'avoir accompli une œuvre de salut social. Et pour prouver ce que nous avançons, étudions ces hérésies dans leurs rapports avec la société, et si vraiment elles impliquent dans leurs doctrines des germes antisociaux, l'Eglise aura donc bien fait de les avoir combattu si vivement.

La première hérésie importante qui s'offre à nous est celle des néo-manichéens ou Bogomiles, au XI<sup>e</sup> siècle. Manès, auteur du manichéisme pur, s'inspirant du dualisme persan, avait enseigné la coexistence de deux puissances souveraines, le bien et le mal. Le monde, œuvre de l'esprit du mal, était essentiellement mauvais, et pour échapper à la puissance de cet esprit du mal, satan, l'homme devait se spiritualiser par le Nirvâna, anéantissement de la création par la suppression de la vie matérielle et par l'extase.

A la fin du X<sup>e</sup> siècle, Bogomili, prêtre de cette secte manichéenne, s'imagina—probablement à la suite d'une extase—que puisque la création était l'œuvre diabolique par excellence, il fallait à tout prix l'arrêter dans sa cause même, et pour cela condamna le mariage et par suite, la famille.

Le mariage n'étant plus légitime, et d'autre part, toute naissance devant être empêchée, on devine les pratiques immorales auxquelles se livraient les initiés pour enrayer la propagation de la race. Avouons-le, c'était tirer de ses croyances de graves conséquences sociales : arrêter l'œuvre de la création, c'est-à-dire détruire les bases mêmes de toute société. L'audace était grande, plus grande encore serait sa témérité. En effet, poussant jusqu'à l'extrême cette doctrine erronée,

l'auteur et ses sectaires conclurent que puisque ici-bas l'homme appartenait à l'ange des ténèbres, il était plus avantageux pour lui de s'en soustraire au plus tôt pour passer sous le contrôle de l'ange de lumière, et que, par conséquent " l'idéal de la vie devenait la mort, et sa perfection, le suicide."

C'est Michelet, le grand défenseur des Manichéens qui nous affirme la véracité de ce système.

A la vue des progrès sensibles que cette doctrine faisait tant en Orient qu'en Occident, les Princes de l'Eglise s'émuèrent,—qu'allait devenir, en effet, la société sous les coups de cette doctrine immorale et antisociale ?—et tandis que l'Empereur Alexis Comnène, d'un côté faisait arrêter un grand nombre d'initiés et les condamnait au bûcher, de l'autre, le bon Roi Robert excommuniait, brûlait dix chanoines de l'Eglise sainte Croix d'Orléans, convaincus de ces erreurs, et formulait la résolution de poursuivre le néo-manichéisme avec énergie, " parcequ'il en appréhendait la ruine de la patrie et la mort des âmes : *quoniam et ruinam patriæ et animarum metuebat interitum.* De plus, faisant le procès des mêmes doctrines, le synode d'Arras ordonnait de les réprimer avec sévérité, et ainsi tandis que par les mains des Princes et de l'Eglise s'élevaient les bûchers, par les mains de ces mêmes Princes et de cette même Eglise la société était sauvée !

Cependant, c'est un fait reconnu dans l'histoire que les erreurs ont la vie longue. Après le néo-manichéisme, apparût, au XIIe siècle, le Catharisme comprenant sous sa dénomination, plusieurs autres sectes telles que l'Albigéisme et le Patarisme, toutes se distinguant sur quelques petits points de doctrine, mais se ressemblant et se confondant même dans les grandes lignes de leur système. Très répandu en Europe, le Catharisme avait pour principe le dualisme. C'est dire tout de suite que le mariage était illégitime puisque pour s'abstenir de la matière qui était mauvaise, l'homme devait fuir sur-tout les relations qui ne font que renoueler sans cesse la captivité des âmes. Que ce soit là un des points de la morale des Cathares, comme le contestent quelques auteurs, les écrits du temps en font foi.

Réunis à Lombez, les Evêques de Gascogn faisaient le procès de plusieurs hérétiques : " En cinquième lieu, ils leur demandèrent ce qu'ils pensaient du mariage et si le mari et la



femme pouvaient être sauvés. Ils ne répondirent qu'une chose, c'est que l'union de l'homme et de la femme n'était l'effet que du mal." Le concile effrayé des progrès que " faisaient dans le peuple ces doctrines antisociales " — ce sont ses propres termes — crut nécessaire de rassurer sur ce point les consciences chrétiennes et proclama la légitimité du mariage et de ses effets.

Tous les auteurs français, allemands, italiens affirment que l'hérésie cathare regardait le mariage, la paternité, la famille comme des institutions diaboliques et faisait de leur suppression la condition *sine qua non* du salut et de la vie éternelle.

Déjà, comme nous le voyons, le catharisme, à base de néo-manichéisme, méritait d'être supprimé ; mais il allait bientôt acquérir un nouveau titre à la répression plus fort que le premier.

Il enseigna, en effet, que la désertion de la famille était obligatoire. C'était pousser cinq siècles plus tôt, le cri que J. J. Rousseau ferait retentir dès la seconde page du plus antisocial des livres : " Les enfants ne restent liés au père qu'aussi longtemps qu'ils ont besoin de lui pour se conserver. Sitôt que ce besoin cesse, le lien naturel se dissout. " Et ajoutant l'action à la parole, on put voir les familles se séparer, leurs membres se disperser de tous côtés, les parentés se briser, la société s'abattre pour ne laisser planer qu'un ascétisme extérieur dont la principale mortification allait être " l'Endura ", suicide plus ou moins lent par la privation de toute nourriture, une des plus sauvages pratiques qui aient existé, et qui n'était cependant que la conséquence logique de leur système. En effet, l'homme, d'après eux, doit soustraire son corps à la matière qui est fatalement mauvaise. Or quel moyen plus favorable pour atteindre ce but, que de lui enlever, à ce corps, toute action, toute sensibilité ? A qui voulait être pur, devenir parfait, se sauver, " l'Endura " se présentait donc de soi ! et ainsi, le corps rendu insensible à tout ce qui l'environnait, laissait l'âme s'élever auprès de l'esprit bon, et savourer d'avance, dans une extase que j'appellerais " cathartique ", le moment où elle serait réunie au principe bon. Ineptie révoltante ! !

— Mais, nous arrêtent ici quelques admirateurs de cette doctrine, n'êtes-vous pas trop sévères ? Ne reconnaissez-vous

pas que le foyer central des mouvements de l'homme, c'est l'amour irrésistible, quoique aveugle, de la perfection absolue, et qu'ainsi, ces Cathares, c'est-à-dire les " Purs ", en recherchant cette perfection qu'ils prétendaient ne plus exister dans l'Eglise, ne répondaient qu'à cette action mystérieuse de Dieu sur l'âme humaine ? Qu'avez-vous alors à leur reprocher ?—Oui, sans doute, nous reconnaissons avec vous qu'à l'attraction terrestre s'oppose l'attraction céleste, principe des plus hautes, des plus généreuses aspirations ; oui, nous disons que cet amour aveugle de la perfection illimitée est le capital foncier de notre âme, l'avance que le Père Céleste nous fait à l'entrée du voyage terrestre, mais nous ajoutons que ce divin capital qui par des opérations bien dirigées doit nous élever à la fortune suprême, reste enfoui en nous et totalement improductif, s'il n'est mis en valeur par d'autres agents qui nous apprennent à le connaître et à l'exploiter. Tout comme le corps, organisé par Dieu, n'est animé qu'en vertu d'un acte social et auquel pour qu'il se développe il faut cent mille choses qu'on ne trouve que dans la société, de même l'âme, dans son élan vers la perfection, a besoin de l'approvisionnement qui circule autour d'elle ; et par conséquent, lorsque sous prétexte d'élever et de perfectionner l'âme, le catharisme soustrayait à la société, au moyen de l'Endura et par la dispersion de la famille, l'action individuelle et collective de ses membres—action que nous devons tous à l'agrandissement de notre existence et de celle de nos frères—lorsque le catharisme, dis-je, agissait ainsi, il tombait dans le faux, et au lieu de rechercher la vraie perfection chrétienne, il s'attardait à une perfection idéale impossible, déprimante et contre nature.

Immoral et antisocial, tel nous apparaît bien le catharisme. Ajoutez à cela une fureur de propagande peu ordinaire. En effet, les Cathares semaient le long des chemins des écrits, des pamphlets où ils démontraient, en faussant les textes des Ecritures, que le libertinage était préférable au mariage. En outre, là où ils avaient quelque supériorité, ils dévastaient les Eglises, commettaient toutes sortes de sacrilèges et d'infamies et n'hésitaient point à employer les armes matérielles pour battre en brèche l'ordre public et la morale chrétienne. " Devenus, selon le mot d'Innocent III, plus redoutables et plus dangereux que les Sarrasins, les Cathares étaient vraiment la peste de l'humanité, et menaçaient de dé-

truire, avec le christianisme, tous les principes qui sont la base de l'ordre social." En face d'un tel fléau, l'Eglise et les Princes levèrent les armes, des croisades s'organisèrent, une guerre en règle s'engagea, Dominique et ses prêcheurs parurent, l'Inquisition fut instituée, les bûchers se rallumèrent, et l'on vit alors les flammes, s'envolant en tourbillons épars, dissiper l'erreur, assainir les esprits, fortifier la foi, consolider les peuples et raffermir la société ! Que si l'on se récrie contre tant de cruauté, nous répondons avec un écrivain protestant, M. Chs. Lea : " Quelque horreur que puissent nous inspirer les moyens employés pour combattre le catharisme, quelque pitié que nous devions ressentir pour ceux qui moururent victimes de leurs convictions, nous reconnaissons sans hésiter que dans ces circonstances, la cause de l'orthodoxie n'était autre que celle de la civilisation et du progrès, et que si cette croyance avait recruté une majorité de fidèles, elle aurait eu pour effet de ramener l'Europe à la sauvagerie des temps primitifs."

En réprimant les Cathares, l'Eglise a donc bien agi, et selon le mot de M. P. Sabattier, " son triomphe fut celui du bon sens et de la raison."

fr. LOUIS TRUDEAU,  
des ff. prêch.

(à suivre)



## LA DOCTRINE DE SAINT THOMAS D'AQUIN DANS L'ORDRE DE S. DOMINIQUE.

( D'APRÈS LES CHAPITRES GÉNÉRAUX )



L'ORDRE de S. Dominique n'a jamais eu d'autre doctrine théologique et philosophique que celle de Saint Thomas d'Aquin : voilà ce dont nous peut convaincre l'étude de quelques Chapitres Généraux de chaque siècle. Très souvent, les Pères Capitulaires, représentant l'Ordre tout entier et réfléchant sa pensée véritable, ont ordonné aux membres de l'Ordre, de suivre, de propager et de défendre la doctrine de Saint Thomas. Mais, pour procurer à leurs ordonnances plus d'autorité et pour en assurer une plus prompte exécution, ils ont eu recours à l'indispensable complément de toute loi qui veut être obéie, *la sanction*. Si pressantes qu'elles aient toujours été, les invitations à suivre Saint Thomas, et même les ordonnances risquaient d'être stériles : elles pouvaient être oubliées, elles pouvaient être méprisées. Car l'acharnement que l'on a toujours mis à la combattre, et surtout l'effort qu'il faudra toujours faire pour se l'assimiler pouvaient exposer la doctrine thomiste au danger de l'oubli et même à celui du mépris, mais, certainement et surtout à celui de l'indifférence. Il fallait beaucoup de courage pour résister, au XIII<sup>e</sup> et au XIV<sup>e</sup> siècle, aux attaques de l'Université de Paris ; il en a fallu aussi, depuis, pour préserver l'Ordre du danger d'adhésion aux nouveautés philosophiques et théologiques qui n'ont cessé d'apparaître depuis trois siècles : et l'on comprend que pour maintenir, dans l'Ordre, la fidélité à l'austère doctrine de Saint Thomas, les Chapitres Généraux aient dû ajouter à leurs ordonnances, la menace de peines sévères contre les détracteurs, et l'assurance d'enviables récompenses aux fidèles serviteurs de la doctrine thomiste. Neus voudrions rappeler, avec quelques faits, les principales de ces peines et de ces récompenses.



Quelques années après la mort de Saint Thomas, il se passa, au Chapitre de Milan, de 1278, un incident significatif.

Les Pères Capitulaires connaissaient la lutte engagée contre la doctrine du Saint Docteur, et dirigée, de Paris par Etienne Tempier, de Cantorbery, par le Dominicain Robert Kilwardy; l'influence du dernier, longtemps professeur à Oxford, avait été considérable : plusieurs de ses confrères anglais avaient pris parti contre Saint Thomas. Les Capitulaires de Milan résolurent de punir cette trahison : ils délèguèrent en Angleterre les Frères Raymond de Meillon et Jean Vigouroux, avec les instructions suivantes : " Nous leur donnons pleine autorité sur le chef et sur les membres, qu'ils punissent les coupables, qu'ils les chassent de la province, et qu'ils les privent de tout office". (1) Par ce décret, l'Ordre de Saint Dominique prenait, à l'égard des détracteurs de Saint Thomas, une attitude qui n'a pas encore cessé d'être la sienne. Il a toujours menacé des peines les plus graves, ceux de ses membres qui seraient tentés d'aller à l'encontre des ordonnances *thomistes*.

Ces peines, on le pense bien, visent d'abord l'enseignement. La plus fréquemment employée par les Chapitres et la plus grave, est la défense faite aux *ennemis* de Saint Thomas l'avancement *aux grades* et la privation des grades reçus (2). Très fréquemment, les Chapitres ont des expressions semblables à celle-ci, faisant suite à un précepte d'enseigner la doctrine de Saint Thomas "... et quiconque osera faire le contraire, sera absous de sa charge de lecteur, de bachelier ou " de Maître (3). En voici un exemple typique : Plusieurs Chapitres avaient déjà porté la loi, au sujet de l'étude de Saint Thomas ; celui du Puy, en 1344, renouvela toute la législation antérieure, et il ajouta : " Nous avons appris que plusieurs professeurs de notre Ordre en sont arrivés à cette vaine curiosité de délaisser la solide doctrine de Saint Thomas, pour suivre des opinions étrangères. Ils osent même la blâmer et l'attaquer par leurs sarcasmes. Aussi nous ordonnons aux Provinciaux de casser de leur charge de Lecteurs ceux qu'ils trouveront dans cette voie ". Et afin que l'on fût bien convaincu de leur résolution de faire exécuter ces menaces,

(1) Mortier " Hist. des Maîtres Généraux, " vol. II, p. 138.

(2) Fontana, p. 143, no. 9.

(3) Acta Cap. II, p. 191, IV, p. 373, etc., Fontana Ibid.

les Pères Capitulaires firent un exemple. Ils avaient appris qu'un Lecteur de Naples, Frère Thomas, avait enseigné des doctrines contraires à celle de Saint Thomas ; ils furent sans pitié : Frère Thomas fut privé de sa chaire doctorale, il dut réparer en séance publique le scandale qu'il avait donné, et, en plus, souscrire à certaines propositions que le Chapitre lui envoyait par le Définiteur de sa Province. (1)

Et ce ne fut pas qu'une ferveur pasagère, excitée par les attaques du mouvement antithomiste du milieu du XIV<sup>ème</sup> siècle. (2) Presque tous les Chapitres qui se sont occupés de la doctrine thomiste, ont aussi parlé de la sanction, et spécialement de cette peine de la privation du Lectorat et de la Maîtrise. De nos jours encore, les chapitres de Rome (1868), (3), de Louvain (1885), (4), et de Vienne (1898) (5) ont réédité cette sanction.

Pour comprendre la gravité de cette peine, il faut ne pas oublier ce qu'est, dans l'Ordre de Saint-Dominique, la Maîtrise en théologie, et surtout, ce qu'elle était au Moyen-Age. Malgré les changements survenus dans les études, les Maîtres ont gardé de nombreux privilèges ; ils ont le droit d'être Régents dans les Convents d'Etudes Générales, ils occupent un rang élevé dans la préséance, ils sont membres du Conseil Conventuel, du Conseil Provincial et du Chapitre Provincial ; ils ont encore d'autres privilèges de moindre importance. Mais, autrefois surtout, les Maîtres, et proportion gardée, les Bacheliers et les Lecteurs étaient des personnages d'importance. Seuls les Maîtres pouvaient être Régents des Universités ; d'être ou d'avoir été Maître à Saint-Jacques de Paris ou à Bologne, était dans l'ordre intellectuel le suprême honneur, comme d'espérer pouvoir l'être, était la suprême ambition. Cette situation privilégiée peut laisser soupçonner quelle peine c'était pour quelqu'un d'être privé de ces dignités ou de l'espoir d'y atteindre ; et, cependant, il n'en est aucune dont les Chapitres Généraux aient plus souvent menacé les détracteurs de Saint Thomas.

D'autre part, l'Ordre n'a pas craint d'aller jusqu'au désaveu formel des livres anti-thomistes, lorsque, par exception,

(1) Mortier, III, p. 197.

(2) Acta Cap. vol II, p. 308, note 1.

(3) Acta, p. 79.

(4) Acta, p. 58.

(5) Acta, p. 93.

des Frères de l'Ordre en ont publiés. Voici un exemple : C'était au Chapitre de Rome, en 1721. Ce Chapitre, tenu à l'occasion du cinquième centenaire de Saint Dominique (1) est un des plus beaux qui aient eu lieu : *déclarations, admonitions, ordonnances, commissions* s'y succédèrent dans un ordre parfait.

La partie qui nous occupe est celle des ordonnances ; les Pères Capitulaires avaient déterminé le mode d'approbation des livres "*ad solidam S. Thomæ doctrinam magis in dies promovendam*", (2) ils avaient déterminé le temps des *vacances* (3) ; ils avaient rappelé aux professeurs, les peines décrétées par les Chapitres précédents contre tous ceux qui n'enseigneraient pas Saint Thomas, spécialement sur les matières de *auxiliis* et de la *grâce efficace*, de la *prémotion physique* etc. ; en conclusion, ils procèdent à la condamnation de deux livres, écrits dans un esprit contraire à ces ordonnances et voici les termes mêmes de la condamnation. "Bien loin d'approuver, nous rejetons le livre intitulé "*Doctrina S. Thomæ in materia de gratiâ*", publié à Cologne, par le T. R. P. Knipenberg, malgré la défense du Père Général A. Cloche, parce que ce livre est manifestement contraire à la doctrine thomiste. De même, nous réprouvons, dans nos écoles, le volume de notre Frère Joseph de Vita, intitulé "*De proprio peccati principio*". (4)

Privation de toute charge et de tout honneur d'enseignement, désaveu formel des ouvrages, telles sont les principales peines, dans le domaine intellectuel, infligées, dans l'Ordre de Saint Dominique, peu souvent il est vrai, aux Religieux qui refusent d'enseigner la doctrine de Saint Thomas.

\* \* \*

Elles ne sont pas les seules. Voulant faire connaître jusqu'où va son estime de la doctrine thomiste, l'Ordre a appliqué sa législation pénale sur ce sujet, jusque dans le domaine administratif ; l'on dirait, à lire les Chapitres Généraux, que nos législateurs ne trouvent pas de peine assez forte, ni qui mani-

(1) Acta Cap. VIII, p. 385.

(2) Acta, Ibid., p. 392, n° 1.

(3) Ibid, nos 2, 3, 4.

(4) Ibid., n° 5.

festes suffisamment sa volonté. Ne vont-ils pas jusqu'à menacer de la privation de toute voix active et passive et même de la *gravior culpa* ceux qui iraient contre leurs ordonnances ? L'on sait le rôle du vote et de l'élection, dans l'Ordre des Frères Prêcheurs. Si sa vie intellectuelle s'alimente à la doctrine thomiste, sa vie administrative dépend de l'élection : le Prieur conventuel, le Prieur provincial et le Maître-Général ne sont pas nommés, sauf des cas d'exception, par une personne qui représenterait une monarchie absolue, ils sont *élus*, puis confirmés par l'autorité supérieure. Ces supérieurs *élus*, nomment, à leur tour aux emplois subalternes, mais, presque toujours, avec le *vote* consultatif ou décisif selon les cas, de conseillers (1) ; d'où apparaît l'importance pour un Frère Prêcheur, de garder son droit de vote dans les Chapitres et les Conseils, et par suite, la gravité de la peine qui les prive de l'exercice de ce droit.

Or, pour bien montrer que, chez lui, la vie administrative, la vie intellectuelle et la vie spirituelle ou mystique ne sont pas séparées par des cloisons étanches, mais qu'elles se compénètrent mutuellement, l'Ordre, pour une faute commise dans l'une de ces vies, n'hésite pas à punir en infligeant des peines empruntées aux autres. Et ainsi, pour le cas qui nous occupe, commettre la faute de ne pas accepter la doctrine thomiste serait s'exposer, dans l'ordre administratif à la privation de toute voix active ou passive, et dans l'Ordre spirituel, à la privation de toutes *les grâces* de l'Ordre. Nul donc ne peut aller contre la doctrine de Saint Thomas, sans se voir exclu des Chapitres et des Conseils et sans cesser d'avoir droit *aux grâces* de l'Ordre. Hâtons-nous d'ajouter, que ces peines, l'Ordre a eu rarement à les appliquer ; mais, de les avoir décrétées et constamment tenues au-dessus des têtes des Frères comme une menace perpétuelle, peut avoir contribué à l'unité doctrinale dont il est justement si fier. Citons, en terminant, le Chapitre de Milan, 1505, dont l'ordonnance contient toutes ces peines : " Parce que la gloire et l'avancement de l'Ordre entier est l'étude des arts et des saintes Lettres, nous voulons et nous ordonnons que, dans tous les Couvents d'Etudes Générales, conformément aux ordonnances d'un grand nombre de Chapitres Généraux, la

(1) Rohrbacher, vol. VII, p. 408, a montré le fonctionnement de ce mode d'administration.



“ méthode et la doctrine de Saint Thomas soit enseignée, soutenue et défendue ; et si quelqu'un, sciemment, avait l'audace de combattre publiquement cette doctrine en quoi que ce fût, qu'il soit, ipso facto, privé de son rang “ et des grâces de l'Ordre ” : (1) citons encore le Chapitre de Bologne 1615, que plusieurs chapitres subséquents ont confirmé : “ Nous ordonnons, sous peine de privation de voix active et passive, de toute charge, de tout grade, et de perpétuelle inhabilité à recevoir les grades que, dans toutes les écoles ou universités, les Régents, les Bacheliers, les Maîtres des Etudiants et les Lecteurs, enseignent et défendent la doctrine de Saint Thomas interprétée par nos auteurs thomistes ”. (2)

\* \* \*

Voilà quelques caractères de la législation pénale dominicaine, touchant la doctrine thomiste ; ils témoignent, semble-t-il, d'une volonté efficace de voir cette doctrine enseignée dans notre Ordre. Il est juste toutefois, de dire, à l'honneur des Frères, qu'un très petit nombre d'entre eux ont provoqué ou mérité ces peines, au cours de l'histoire dominicaine. Et pour deux ou trois exemples salutaires qu'ont faits nos Chapitres, nous avons, au moins trente-cinq éloges officiels, donnés à de fidèles serviteurs du thomisme. (3) Aussi bien serait-il juste de rechercher par quels moyens l'Ordre a toujours encouragé les défenseurs de la doctrine thomiste : ce serait l'objet d'un travail que nous essaierons de faire plus tard et qui nous apprendrait, par exemple, que les Chapitres ont ordonné à des Frères de publier leurs “ Commentaires ” de la

(1) Acta Cap., vol. IV, p. 39.

(2) Acta Cap. vol. VI, p. 245.

(3) Voici les références à quelques-uns de ces éloges :

Acta Cap. vol. VIII, p. 137-144-365.

Vol. IX, p. 73-197-280-307.

Gand 1871, p. 103.

Louvain 1885, p. 111.

Lyon 1891, p. 71.

Avila 1895, p. 185. Card. Zigliara.

p. 199 P. Fr. Frati.

p. 201 P. Fr. Ruby, p. 203, C. Gonzalez.

p. 206 P. F. Tosa.

Vienne 1898, p. 96-99-117.

Rome 1910, p. 169-173-177-199.

“ Somme ”, (1) qu'ils ont fait de la fidélité à S. Thomas, un titre pour la Maîtrise, qu'ils ont recherché comme Maîtres Généraux, des disciples de Saint Thomas, (2) qu'ils ont accordé des faveurs signalées à une Province entière “ *commendantes zelum hujus provincie in promovendâ angelici doctoris doctrinâ,* ” (3) mais surtout, qu'ils ont eu d'interminables oraisons funèbres des thomistes défunts. (4)

Ces éloges, joints aux peines dont nous venons de parler, et aux nombreuses ordonnances portées par nos Chapitres Généraux, suffiront à prouver, croyons-nous, que l'Ordre des Frères-Prêcheurs, officiellement, comme Ordre, malgré quelques écarts individuels, n'a pas eu d'autre doctrine philosophique ou théologique que celle de Saint Thomas d'Aquin.

FR. AUGUSTIN LEDUC,  
des f.f. prêch.



(1) Acta Cap. vol. VII., p. 139.

(2) Acta IX, p. 11, p. 310.

(3) Acta, VIII, p. 365.

(4) Avila p. 185, Card. Zigliara.

Viterbe 1907, p. 96, P. Monsabré.

“ p. 101, P. Beaudoin.

“ p. 109, P. Denifle.

Rome 1910, p. 166, P. Coconnier.

## COMMENT LA LITURGIE NOUS MONTRE QUE NOUS DEVONS PRENDRE PART AU SACRIFICE DE LA MESSE



NOUS n'avons point en français de locution usuelle qui marque bien le rôle actif que les fidèles ont à remplir durant les saints Mystères. " Assister à la messe " indique plutôt une attitude passive, et la vieille expression : " entendre la messe ", même prise dans le sens propre que lui reconnaît la langue classique, ne traduit guère qu'une opération intellectuelle.

Or, le Seigneur, par la voix de l'Eglise, réclame autre chose de nous qu'une simple présence, à l'heure où la Victime sainte s'immole pour nous sur l'autel : il veut qu'aidée et soutenue par les prières, les lectures, les chants et les cérémonies, la considération attentive à laquelle se livre notre esprit de la grandeur du Mystère eucharistique, nous amène à prendre notre part, et une large part, à ce que fait le prêtre, à la fois ministre de Dieu et représentant des hommes.

Il est une foule de détails dans la liturgie de la messe qui nous rappellent ce devoir et qui forment ainsi un important chapitre des enseignements de nos églises.

D'abord, pourquoi le prêtre ne peut-il monter à l'autel sans être assisté d'un servant qui réponde aux saintes formules et lui apporte le vin et l'eau, sinon pour que cette vérité apparaisse bien accusée, que le peuple a son rôle dans cet acte solennel du culte chrétien et qu'il ne serait point admis à s'en désintéresser ? C'est même lui qui devrait fournir la matière du Sacrifice : la présentation des burettes, les honoraires, l'offrande qui se fait encore à certains jours, survivance d'un rite vénérable, ont cette signification.

Mais il est un indice beaucoup plus manifeste encore : la Communion, cet ineffable aboutissement de la Transsubstantiation, n'est point réservée au célébrant, au cours de la messe. L'Eucharistie est un banquet, en même temps qu'un

sacrifice : ne fut-elle point instituée à la Cène, après que le Sauveur eût confié à ses apôtres quel est le vœu de son cœur : " J'ai désiré d'un grand désir de manger cette Pâque avec vous (1)... Faites ceci en mémoire de moi (2) " ? Une prière du Canon, antique entre toutes les autres, nous atteste qu'au regard de l'Eglise, dès les premiers temps, la réception des saintes Espèces par tous les assistants était le couronnement de l'immolation mystique du Christ sur l'autel : " Dieu tout-puissant, dit le prêtre presque aussitôt après avoir prononcé les paroles de la Consécration, nous vous supplions d'ordonner que votre saint ange présente ces dons... devant votre Majesté divine, afin que nous tous qui, participant à cet autel, aurons reçu le Corps très saint et le Sang de votre Fils, nous soyons comblés de toutes les bénédictions du ciel..."

Et d'où vient que le célébrant rompe l'hostie, avant de réciter l'*Agnus Dei* ? Est ce simplement pour avoir plus de facilité à la prendre ? Non, ce rite remonte au soir du Jeudi-Saint, où Jésus rompit le pain, pour le distribuer à ses disciples. A Emmaüs, il se fit connaître " à la fraction du pain " (3) ; et saint Paul nous fournit une preuve que, dans les premières assemblées chrétiennes, on suivait l'exemple du Maître : " Le calice de bénédiction, que nous bénissons, demande-t-il aux Corinthiens, n'est-il pas une communion au corps du Christ ? " (4) le pain que nous rompons, n'est-il pas une communion au corps du Christ ? " Dans la messe primitive, l'hostie unique était constituée par un pain entier que les fidèles offraient ; après l'avoir consacrée, le prêtre en faisait trois parts ; de la première, il se communiait lui-même ; la seconde sectionnée en menus fragments, était distribuée aux assistants ou portée aux malades ; quant à la troisième, pour bien marquer l'unité du Sacrifice, elle était mise dans le calice comme aujourd'hui. Les rubriques actuelles — et cela depuis deux siècles déjà — réservent au célébrant l'hostie même du Sacrifice et lui font consacrer pour les fidèles des hosties plus petites ; mais cette cérémonie de la fraction de l'hostie n'en demeure pas moins expressive ; avec la prière du Canon que nous avons citée, elle nous est un sûr garant que S. S. Pie X n'a fait que nous inviter à revenir aux traditions apos-

(1) Luc., xxii, 15.

(2) Ibid., 19.

(3) Luc, xxiv, 30-31.

(4) I. Corr. x, 16.

toliques, quand, naguère, il nous exhorta à nous garder en état de participer tous les jours, en entendant la messe, à la distribution de ce " Pain vivant " qui vient pour nous de " descendre du ciel ".

\* \* \*

Même, si nous n'ambitionnons point de prendre chaque fois une part aussi intime aux divins mystères, nous avons à nous y tenir unis, et d'esprit, et de cœur, au ministre sacré.

Observons que la plupart des formules, même au Canon, sont au pluriel. Le prêtre n'est donc point seul à offrir le Sacrifice : avec lui, il a toute l'assemblée. Et voilà pourquoi, le dimanche, à la messe de paroisse, par l'aspersion de l'eau bénite, il lui signifie de se purifier des imperfections qui pourraient la rendre moins agréable au Très-Haut.

Le début est une supplication dialoguée où le célébrant et le peuple, représenté par le servant, expriment tour à tour les sentiments d'espérance et de crainte, de confusion et de confiance, d'amour et de repentir qui émeuvent leurs âmes ; " Je m'approcherai de l'autel de Dieu ", dit le prêtre... et le peuple de poursuivre — notez la personne énoncée par l'adjectif possessif : " Du Dieu qui réjouit *ma* jeunesse. — L'homme est toujours jeune, dont la ferveur se renouvelle tous les jours ! — Voilà donc insinué, dès le premier mot qui se prononce à la messe, ce que nous nous attachons à faire remarquer.

Et, durant tout le Sacrifice, le célébrant ne perd point de vue les fidèles, que vraiment nous pourrions appeler ses " collaborateurs ". Il achève leur préparation par la lecture que la rubrique lui enjoint de faire à voix haute et distincte d'un passage de l'Ancien Testament ou des Epîtres et du livre des Evangiles ; à plusieurs reprises, il les invite à prier avec lui : " *Oremus* ", leur dit-il, et, pour assurer cette parfaite conformité de pensées et d'affections qui doit exister entre eux et lui en ce moment, par huit fois, il leur souhaite : " Le Seigneur soit avec vous ! " C'est dans la même intention qu'à la messe solennelle il les fait encenser par le diacre ou par le thuriféraire : l'encens leur doit rappeler que leurs supplications, tout embaumées de la suave odeur des vertus chrétiennes, doivent s'unir et monter vers le trône de Dieu.

Avant de se retrancher dans les silencieuses oraisons qui précèdent et qui suivent la Consécration, le prêtre insiste encore, et en des termes plus précis, sur le concours qu'il attend de l'assistance : " Priez, mes frères — ici, notons-le, c'est à la seconde personne qu'il parle, et nous allons en découvrir la raison — priez, afin que mon Sacrifice, *qui est aussi le vôtre*, soit accueilli par Dieu, le Père tout-puissant. "

Cette pressante exhortation et les vœux qu'en retour lui adresse le peuple, ne le satisfont point encore . . . et, par une série d'appels : " En haut les cœurs ! . . . Rendons grâces au Seigneur, notre Dieu ", et par la Préface, majestueuse introduction à la grande prière eucharistique, il réitère ses instances, tellement il est persuadé que les fidèles ne doivent point se borner, à cet instant surtout, à un rôle passif, ni même à une simple méditation.

Et, pendant le Canon, isolé qu'il paraît de l'assemblée chrétienne, il reste pourtant en communication avec elle : il la recommande tout spécialement au *Memento* et, aussi, nous l'avons vu, dans l'une des prières qui suivent immédiatement la Consécration ; à un moment, il élève même la voix dans le silence du sanctuaire, pour l'avertir qu'il intercède pour elle, en même temps que pour lui : *Nobis quoque peccatoribus* . . . soupire-t-il en se frappant la poitrine.

Les divins Mystères se poursuivent ainsi, tenant toujours le prêtre et les fidèles en une active coopération. Ils se terminaient primitivement par une oraison que le célébrant, comme pour le remercier de son concours, récitait sur le peuple, après l'avoir engagé à s'humilier devant le Seigneur, — cette oraison a subsisté aux fêtes de Carême — et, par la bénédiction, symbole et gage des faveurs spirituelles obtenues durant l'oblation de la Victime eucharistique.

\* \* \*

Ces enseignements de la sainte liturgie ressortent encore plus saillants à la grand'messe. Alors, ce n'est plus seulement le servant qui répond aux appels du prêtre, c'est l'assemblée elle-même qui chante l'*Introit*, le *Kyrie*, le *Gloria* : qui dit : " *Amen !* " aux oraisons ; qui proclame son *Credo* d'une voix unanime ; qui proteste, aux invitations de la Préface, que les esprits et les cœurs sont tournés vers le Sei-

gneur ; qui demande à l' " Agneau de Dieu " de lui octroyer, par la vertu de son immolation, la miséricorde et la paix. Le prône vient compléter la préparation que constitue la lecture solennelle de l'Épître et de l'Évangile, et il n'est point jusqu'au " pain béni " qui ne vienne apporter sa leçon de charité fraternelle. La messe de paroisse est vraiment le Sacrifice familial, et, quand les fidèles y prennent la part à laquelle l'Eglise les convie, ils sentent, ainsi réunis sous le regard de leur Père qui est aux cieux, avec le ministre sacré qui est le père de leurs âmes, autour de l'autel où s'immole Celui qui s'est fait leur Prêtre et leur Victime, la vérité de ce verset triomphant du Psalmiste : " Ah ! qu'il est bon, qu'il est doux à des frères d'habiter ensemble ! ". A la famille paroissiale, comment cette prière commune ne donnerait-elle une harmonie plus parfaite, une plus forte cohésion ?

\* \* \*

Puissent ces quelques considérations persuader les disciples du Christ de cette vérité que le prêtre leur rappelle à l'*Orate, fratres* : le Sacrifice de la messe n'est point seulement le Sacrifice du célébrant, il est aussi celui des fidèles. Qu'ils s'aident d'un paroissien — et il en est aujourd'hui de parfaits — pour mieux entrer dans les intentions de l'Eglise et mieux répondre aux volontés du Seigneur !

EUGÈNE MARTIN.



## ECHOS RELIGIEUX

---

ROME : *Nouvelle indulgence à gagner.* — Les *Acta Apostolica Sedis* publient le décret suivant :

“ Notre Saint Père le Pape Pie X, pour augmenter la dévotion des fidèles envers la très glorieuse et Immaculée Mère de Dieu, et pour favoriser le pieux désir de réparation qui inspire les fidèles à offrir quelque satisfaction pour les blasphèmes exécrables que des hommes criminels profèrent contre le Nom très auguste et la très haute prérogative de la Bienheureuse Vierge, accorde à tous ceux qui, confessés et communiés, feront le premier samedi de chaque mois, en esprit de réparation, quelques exercices particuliers de dévotion en l'honneur de la Bienheureuse Vierge Immaculée et prieront aux intentions du Souverain Pontife, une indulgence plénière applicable aux défunts. ”

Il y a donc désormais trois jours de communion particulièrement recommandés et spécialement gratifiés de faveurs spirituelles : le premier vendredi, le premier samedi et le premier dimanche de chaque mois. Ces trois jours se suivent la plupart du temps. L'intention du premier vendredi est de réparer les outrages faits à Notre-Seigneur ; l'intention du premier samedi sera de réparer les outrages faits à la Très-Sainte Vierge ; la Communion du premier dimanche est celle du Rosaire.

Ces trois Communions mensuelles peuvent être un apprentissage de la Communion fréquente et même quotidienne.

\* \* \*

*Canonisations et Béatifications sous le pontificat de Pie X.* — S. Alexandre Sauli, de l'ordre des Barnabites, mort évêque de Pavie, canonisé à Saint-Pierre de Rome, le 11 décembre 1904.

S. Gérard Majella, Frère lai de l'Ordre du Très-Saint-Rédempteur, canonisé le 11 décembre 1904.

S. Joseph Oriol, clerc bénéficiaire de Barcelone, canonisé le 20 mai 1909.



B. Gaspar del Buffalo, prêtre, fondateur de la Congrégation du Précieux-Sang, béatifié à Saint Pierre de Rome le 18 décembre 1904.

B. Etienne Bellesini, de l'Ordre des Augustins, curé de Genazzano, près Rome, béatifié le 27 décembre 1904.

BB. Agathange de Vendôme et Cassien de Nantes, Capucins, martyrs en Abyssinie, béatifiés le 1er janvier 1905.

B. Jean-Marie-Baptiste Vianney, curé d'Ars, béatifié le 8 janvier 1905.

BB. Marc Krisin, chanoine, Etienne Pongracz et Melchior Grodecz, prêtres de la Compagnie de Jésus, martyrs en Hongrie, béatifiés le 15 janvier 1905.

Bse Julie Billiart, béatifiée le 13 mai 1906.

BB. Dominicains (huit), martyrisés au Tonkin, béatifiés le 20 mai 1906.

Bses Carmelites de Compiègne (seize), martyrisées à Paris sous la Terreur, béatifiées le 27 mai 1906.

B. Bonaventure Gran, de Barcelone, Frère lai des Franciscains réformés, béatifié le 10 juin 1906.

Bse Julie Postel, du diocèse de Coutances, fondatrice des Sœurs de la Miséricorde, béatifiée le 17 mai 1908.

Bse Madeleine Sophie Barat, fondatrice des Dames du Sacré-Cœur, béatifiée le 24 mai 1908.

B. Gabriel des Sept-Douleurs (dell'Addolorata) Francesco Possenti, clerc profès Passioniste, béatifié le 31 mai 1908.

Bse Jeanne d'Arc, Pucelle d'Orléans, béatifiée le 18 avril 1909.

B. Jean Eudes, fondateur des Eudistes et des Sœurs de Notre-Dame de la Charité, béatifié le 25 avril 1909.

BB. François de Capillas, Dominicain, Etienne-Théodore Cuénot, évêque, Jean-Théophile Vénard, Jean-Pierre Neel, Pierre-François Néron, missionnaires apostoliques, et leurs vingt-neuf compagnons martyrs, en Chine, Indo-Chine et Annam, béatifiés le 2 mai 1909.

\* \* \*

CONGO : *Historique de l'évangilisation en ce pays.* — Congo et apostolat, Congo et missionnaires, les deux mots ne vont pas l'un sans l'autre. Lorsque, en 1873, l'abandon du Gabon, avait été décidé en haut lieu, la seule

ténacité de Mgr Bessieux et du P. Le Berre conserva à la France cette voie d'accès indispensable aux territoires gigantesques que nous devons conquérir quelques années plus tard. Un amiral français voulait prendre à son bord les religieux pour les transporter ailleurs : " Nous sommes ici à une porte, répondirent-ils ; d'une année à l'autre elle peut s'ouvrir sur un immense continent, nous attendrons. "

Ils attendirent, en évangélisant. En 1844, il n'y avait pas un seul indigène catholique. En 1876, date de la mort de Mgr Bessieux, il y en avait de 2 à 3,000. Le P. Augouard fut un de ceux qui contribuèrent le plus à décupler ce nombre. Ancien zouave pontifical, le P. Augouard, dès son arrivée, se met à parcourir le pays en tous sens : " J'ai couché, nous dit-il, dans sa correspondance, bien des fois sur la terre nue, exposé aux brouillards et aux attaques des crocodiles dans les rivières, dévoré par des millions de moustiques, j'ai gravi des montagnes où, pendant des journées entières, je ne trouvais pas une goutte d'eau pour étancher ma soif. "

N'importe : l'œuvre sainte et patriotique s'accomplissait et l'âme noire était gagnée au vrai Dieu par ces sacrifices.

En 1883, le P. Augouard repartit pour une seconde *journée*. La maladie, les pluies torrentielles, la mauvaise volonté des indigènes et une invasion de fourmis rouges faillirent presque anéantir la mission. " Un jour, le P. Augouard voit ses porteurs s'arrêter après un quart d'heure de marche et jeter leurs charges à terre. Le guide leur avait persuadé que s'ils allaient plus loin, ils rencontreraient des hommes ayant la bouche sous le bras et dont la vue seule les ferait mourir. " Le Père se ménagea une revanche. Au bout de quelques jours, pouvant se passer des services de son guide, il lui remit un billet ainsi conçu : " *Le porteur de ce billet est le plus fieffé coquin que j'aie jamais rencontré* ", lui recommandant de montrer ce papier à tous les blancs qui s'adresseraient à lui.

Tant mal que bien on arriva chez des sauvages, particulièrement dignes d'intérêt, les Batékés, dont l'ordinaire se compose de serpents, de chauves-souris, de rats, de chenilles grillées et de chair humaine. On se construisit une maison, mais il fallut repartir, le P. Augouard était épuisé. Il dut revenir en France. On lui conseilla d'aller voir Jules Ferry, qui l'accueillit avec sympathie et lui remit vingt mille francs

prélevés sur les fonds secrets. L'anticléricisme du père de l'article 7 avait parfois des bornes. Jules Ferry confia au missionnaire une longue dépêche pour Brazza, qu'il rencontra bientôt, épuisé à son tour.

On se demande comment les privations et les terribles dangers de la terre africaine ne peuvent dompter l'héroïsme de nos pionniers. C'est qu'ils ont, pour les soutenir, la foi en Dieu et la foi dans la patrie. Tout au long de sa carrière déjà longue, le P. Augouard y trouva un merveilleux soutien. A peine de retour, il s'enfonce dans l'intérieur, rend visite à des rois, comme le fameux Makoko, qui le reconduisit " en sautillant sur la pointe des pieds, car sa dignité exige que ses talons ne posent jamais à terre ", rencontre sur son passage les Baïanzis, " qui sont cruels au point de dévorer leur propre progéniture ", et qui crucifient leurs esclaves. Il faut s'entendre avec ces gens-là. On leur achète du terrain, on plante la croix au milieu de la barbarie et l'on part vers de nouveaux risques.

Quand il ne grelotte pas de fièvre, le P. Augouard s'improvise diplomate, ou... forgeron. Il assemble ainsi un bateau en acier dont les pièces lui parviennent d'Angleterre, aucun commerçant français n'ayant voulu se charger de la commande. On remonta ainsi l'Oubanghi.

Mais pouvons nous suivre pas à pas un aussi robuste investigateur ? Bientôt (1887) il inaugure un nouveau chemin de fer de Brazzaville à la côte. Il en usa peu. De 1881 à 1897, le P. Augouard a parcouru dix-huit fois à pied la route des caravanes. Car sa foi l'entraîne en dehors des chemins battus, là où l'homme se trouve à chaque minute littéralement en danger de mort. Et quel régime ! Des perroquets, du singe, des gigots de léopard.

Des missions permanentes avaient été fondées à Linzolo. Quand, à la suite de la conférence de Berlin, les Pères du Saint-Esprit se replièrent sur la rive droite du Congo, ils résolurent de fonder à Brazzaville un établissement agricole modèle. Le P. Augouard s'improvisa briquetier, construisit un four et le chauffa. Aidé ensuite de ses missionnaires et des nègres, il charpenta, menuisa, cloua ; quand tout fut fini, il lui fallut " mener de front les classes, l'horticulture, la

marine, et se livrer à la chasse peu récréative de l'hippopotame pour alimenter son personnel ”.

Le P. Augouard, qui était déjà grand vicaire, fut nommé, en 1889, évêque du Haut-Congo. Trois ans plus tard, il construisait la cathédrale de Brazzaville. C'était l'époque où le carnage sévissait particulièrement. On n'entendait parler que de massacres. Pourtant les missionnaires avaient moins à craindre des cannibales que les autres blancs. Les nègres les appelaient “ blancs du bon Dieu ” pour les distinguer des “ blancs de l'ivoire ”.

De 1893 à 1896, Mgr Augouard s'adonna spécialement à l'évangélisation des anthropophages, dans le Haut-Oubanghi, à 1,850 kilomètres de la côte. Il se heurta, comme bien on pense, aux difficultés les plus ardues. Les cannibales trouvent *distingué* de manger une viande *qui a un nom et qui parle*. “ Tiens, disait un chef boudja au P. Allain, tu vois cette tête ? C'est la tête d'un tel. Nous l'avons mangée, il y a trois jours. Que n'es-tu venu plus tôt ! Tu l'aurais trouvée si bonne, qu'ensuite tu en aurais toujours voulu ! ” Quand on arrive à les détourner de cette habitude bestiale, les cannibales se montrent très offusqués si par la suite on y fait une allusion même légère : *Ça, pas bon genre, ça, pas grand monde*, disent ils d'un air gêné.

En 1896, revenu en France, “ l'évêque des anthropophages, ” reçut la croix de la Légion d'honneur. Son retour à Brazzaville fut un triomphe, mais bientôt une maladie terrible le terrassa. Aussitôt remis, il continua son œuvre patiente, créant “ Sainte Radegonde ”, après la “ Sainte-Famille ”, multipliant les visites pastorales et donnant à l'évangélisation un tel essor que le vicariat du Haut-Congo dut être scindé en deux (1905).

Voilà un reflet bien pâle d'une vie prenante entre toutes, d'une vie d'apôtre s'il en fut. Le secret du succès de Mgr Augouard tient en ces deux mots : “ Lorsqu'en janvier 1878, il mit, pour la première fois, le pied sur la terre africaine, il avait fait d'avance le don de sa vie. A un officier de marine qui lui disait : “ On ne peut vivre ici longtemps, et il vous faudra, au bout de deux ans, rentrer en France. — Monsieur, répondit le jeune missionnaire, nous ne venons pas ici pour vivre, mais *pour mourir*. ”



ETATS-UNIS : *La Semaine Paroissiale à Fall-River.*  
 — Nous saluons avec joie l'apparition d'un nouvel organe de presse catholique et canadienne dans la ville de Fall-River, Mass. Les Curés des sept paroisses franco-américaines se sont entendus pour donner au peuple confié à leurs soins ce bienfait incomparable d'une publication qui soit nettement catholique et qui, en même temps, mette les fidèles en contact plus intime avec la vie paroissiale. Voici la déclaration que font les sept Curés et qui indique la raison de cette publication :

#### A NOS FAMILLES

Nous soussignés, curés des Paroisses Franco-Américaines de Fall-River, avons décidé de publier et de distribuer gratuitement à nos familles Canadiennes la présente *Semaine Paroissiale*.

Pour quelles raisons ? . . .

Pour une seule et unique raison qui renferme toutes les autres . . . le Pape le veut. En effet, notre Saint Père le Pape ne cesse de recommander aux évêques et aux prêtres de fonder des journaux, revues, et publications, d'inspiration franchement et ouvertement catholiques. Il répète souvent qu'un bon journal dans une paroisse, "vaut autant qu'une mission" — "que c'est une mission continue".

L'expérience est faite ici à Fall-River . . . Le *Bulletin Paroissial* a fait grand bien depuis deux ans, dans la paroisse de Sainte Anne et dans la paroisse du Saint-Sacrement. Le précieux bénéfice de cette bonne influence, nous avons voulu l'étendre à toutes les paroisses de notre langue et de notre foi.

Nous entreprenons donc une œuvre catholique, désirée, voulue et bénie par le Chef, par le Père aimé de l'Eglise Catholique. Si quelqu'un prétend découvrir là des intentions sinistres, (ou le dit sans y croire lui-même) libre à lui ! mais, toute âme Catholique, toute volonté Catholique, tout cœur Catholique dira : "C'est bien ! vivent nos prêtres, que Dieu bénisse leur zèle".

Vous avez foi en nous parce que vous savez que nous vous aimons . . . Nous avons foi en vous parce que nous vous connaissons. Nous sommes certains que "*La Semaine Paroissiale*" trouvera dans tous les foyers si chrétiens de

Fall-River, l'accueil réservé aux amis vrais, qui intéressent, qui consolent et qui parfois osent, par amour, donner d'énergiques conseils.

“ Le pape le veut, nous le voulons, vous le voudrez. ”

J. A. PRÉVOST, Proto. Apost. Curé de l'Eglise Notre-Dame.

FR. A. E. DION, O. P. — Curé de l'Eglise Ste-Anne.

L. A. MARCHAND, Ptre. — Curé de l'Eglise St-Mathieu.

D. V. DELEMARRE, Ptre. — Curé de l'Eglise St-Sacrement.

J. E. THÉO. GIGUÈRE, Ptre. — Curé de l'Eglise St-Roch.

H. MUSSELY, ptre. — Curé de l'Eglise St-Jean-Baptiste.

FR. B. PERCOT, O. P. — Curé de St-Dominique, Swansea.

De son côté, le R. P. Dion, O. P., Curé de l'Eglise Sainte-Anne, expose, sous le titre de *Vie nouvelle*, la transformation, l'organisation et le but de *La Semaine Paroissiale*.

“ LA SEMAINE PAROISSIALE ” passe à un âge plus parfait. De petite revue hebdomadaire qu'elle était, elle devient un vrai journal du dimanche. Ainsi les petits enfants grandissent et deviennent des personnes de condition.

“ LA SEMAINE PAROISSIALE ” sera désormais l'organe de toutes les paroisses franco-américaines de la ville de Fall-River. Toutes les familles de langue française y auront droit ; les pensionnaires, les serviteurs, les servantes, qui sont dans nos familles ou dans des familles étrangères y auront également droit. Il n'y aura pas un coin de la ville, si pauvre et si abandonné des hommes qu'il paraisse, qui ne sera pas visité, une fois la semaine, par notre journal, pourvu que l'on y parle le français. De deux mille qu'elle était, la circulation monte du coup à huit mille copies environ.

“ LA SEMAINE PAROISSIALE ” sera distribuée gratuitement à tous. Elle ne sera pas vendue, ni prêtée, ni louée, elle sera donnée en pur don, chaque semaine, à chaque famille et à chaque pensionnaire, serviteur ou servante. Nous considérons cette publication comme une partie de notre ministère. La nécessité en devient tous les jours plus impérieuse. De plus en plus, pour gagner sa vie il faut être ins-

truit ; pour conserver et défendre sa foi catholique, il faut de mieux en mieux la connaître. Or notre parole parlée ne peut pas atteindre tous les fidèles. Souvent ceux qui en auraient le plus besoin ne viennent pas l'entendre. C'est surtout à la maison et au sein de la famille que la parole de Dieu est indispensable. Elle s'y installera en permanence avec notre journal. Aux heures de crise et de découragement, aux simples heures d'oisiveté dans lesquelles l'âme est si exposée, on entendra peut-être la voix divine qui sauva autrefois saint Augustin : " Prenez et lisez, prenez et lisez. " Un peu de lumière se fera dans l'esprit ; un peu de courage viendra au cœur ; et l'on sera peut-être sauvé.

Nous demandons des prières ferventes pour cette œuvre de "*la bonne presse*" qui commence à prendre du développement parmi nous. Que les enfants prient les premiers. Que les mères fassent prier les plus petits qui ne sortent pas encore de la maison paternelle. Que dans toutes les familles, on ajoute à la prière du soir l'invocation à l'archange saint Michel, chef de l'armée angélique, vainqueur du dragon infernal, et le patron des écrivains catholiques, le protecteur de "*la bonne presse*".

Le secours de Dieu nous est absolument nécessaire, parce que notre œuvre est uniquement surnaturelle. Notre cause n'est pas la nôtre, mais celle de Dieu. Notre entreprise n'est en rien du tout humaine et terrestre. Nous ne cherchons que les intérêts de Dieu et des âmes qui nous sont confiées. Nous rencontrerons des obstacles, et nous aurons à lutter contre des ennemis. Obstacles et ennemis nous sont connus. Ce sont les mêmes obstacles qui ont toujours entravé l'action divine dans le monde, et ce sont les éternels ennemis du Bon Dieu. Nous serons toujours trop peu de chose pour avoir des ennemis personnels. Qu'est ce que l'on pourrait bien nous envier d'ailleurs ? Le gain ? Il est nul. Les recettes suffiront à peine à défrayer les dépenses. L'honneur ? La louange du monde ? Nous ne nous sommes jamais sentis dans une fournaise d'adulation, bien que nous n'ayons pas manqué d'approbation ni d'encouragement. Non, le gain, l'honneur et la louange ne seront pas pour nous ; ils seront pour les âmes, pour les familles et pour Dieu.



## BIBLIOGRAPHIE

---

**R. P. Thomas Pègues.** — Commentaire français littéral de la Somme Théologique de Saint Thomas d'Aquin. — VII. — Les Passions et les Habitus.

---

La grande œuvre entreprise en 1907 par le R. P. Pègues, professeur au Collège Angélique, à Rome, avance rapidement. Déjà cinq tomes de 600 à 850 pages, ont exposé les traités de Dieu, de la Trinité, des Anges, de l'Homme et du Gouvernement divin, contenus dans la première partie de la Somme.

Puis l'auteur s'est engagé dans la deuxième partie de l'immense ouvrage, celle qui est consacrée à la Morale. Un nouveau volume parlait de la Béatitude, et donnait "une des analyses les plus serrées et les plus profondes qui aient été proposées de l'acte volontaire," (1) de l'Acte humain. Aujourd'hui, dans un VII<sup>e</sup> volume, c'est le traité des Passions et celui des Habitus, qu'il nous présente.

" Ces deux traités de la Somme Théologique, affirme très-justement l'Auteur, dans son Avant-propos, constituent un mélange harmonieux de Science naturelle et surnaturelle. Si les questions, jusqu'en leurs moindres détails, y sont considérées à la lumière de la foi, et en vue de la fin surnaturelle de l'homme, elles appartiennent presque totalement par leur côté matériel, à la science psychologique humaine. De là leur intérêt tout spécial... Le traité des Passions, notamment, mérite d'être signalé à l'attention du lecteur... C'est merveille de voir avec quelle finesse d'analyse, et quelle puissance d'organisation synthétique, le génie de Thomas d'Aquin a su construire son œuvre. Toutes les questions et tous les articles devraient ici être signalés et recommandés. On lira avec un intérêt particulièrement vif et fructueux ce qui a trait à la passion de l'Amour, surtout la question ravissante des effets de l'amour. "

Ces lignes nous disent assez l'intérêt spécial de ce nouveau volume.

Il y a là cinq cents grandes pages compactes, consacrées à l'étude méthodique des passions humaines. Et le rôle joué par nos passions dans notre vie morale est de tous les instants ; car bien que nous ayons une âme, nous avons aussi un corps dont nous ne pouvons nous abstraire et c'est dans ce corps que s'agitent nos passions.

Rien n'est ici abandonné à la fantaisie ; mais les divers mouvements intérieurs, les sentiments si complexes qui constituent l'ensemble d'une vie affective sont analysés avec une pénétration, une finesse souvent insoupçonnées de nos modernes psychologues ; le coup d'œil de Thomas d'Aquin a été plus profond et plus précis que toutes leurs minutieuses études à la loupe. Chacun de ces mouvements est ensuite ramené à ses causes, classé hiérarchiquement.

Plus il avance dans son travail, et plus aussi l'Auteur se montre fidèle à l'avantageuse méthode qu'il a adoptée.

---

(1) Revue de Métaphysique et de Morale, — Mai 1912.



La doctrine de Saint Thomas n'est pas exposée dans une simple traduction littérale de la Somme, — ce qui n'aboutirait qu'à un texte français d'une terminologie presque inintelligible pour la plupart des lecteurs. Mais l'interprète brise l'écorce de la lettre pour faire goûter la savoureuse substance de la pensée, enveloppée dans des expressions techniques, qui ne sont plus assez familières aux esprits modernes pour être comprises dans toute leur profondeur. Les termes scholastiques sont ainsi expliqués au fil de la plume, à mesure qu'ils se présentent ; ils sont éclairés de merveilleuse façon et fondus, avec le reste du texte, dans un commentaire pénétrant et limpide, qui livre au profane les secrets de l'article, et donne maintes révélations, même aux initiés. Il y a telle formule d'une admirable concision, mais si riche d'idées, qu'elle est développée dans des pages entières, pour en extraire toute la plénitude de sens qu'elle renferme.

Dans ce but, toutes les œuvres du Saint Docteur sont mises à contribution, spécialement la Somme contre les Gentils, les Questions disputées, les Commentaires des Sentences et d'Aristote. De larges extraits, judicieusement choisis, éclairent les propositions de la Somme, et témoignent chez le nouvel interprète, d'un long et fructueux commerce avec l'Ange de l'École, et d'une rare pénétration de la pensée de ce Maître unique. L'abondance de la lumière non moins que la sérénité de l'Exposition gagnent à la fois l'esprit et le cœur.

Mais, s'attacher à la lettre du Saint Docteur, mettre sa pensée en un vif relief par des développements opportuns, en manifester la solidité par l'ampleur des preuves, qui la vengent des déformations ou des attaques dont elle est l'objet, ne signifie pas ignorer les controverses anciennes, ni les discussions récentes. Aussi, après chaque question, sinon après chaque article, le R. P. Pègues note-t-il les opinions ou les systèmes contraires à la doctrine exposée, qui ont eu cours autrefois, ou qui sont en vogue de nos jours. Bien que renseigné sur les manifestations diverses de la pensée philosophique ou théologique, il ne s'attarde pas en des réfutations prolongées ; il se contente de placer en lumière le principe thomiste qui fournit la solution.

De même il s'attache à signaler brièvement la portée pratique de maints principes et de certains aspects de la doctrine, susceptibles d'application aux questions de notre temps, et de donner aux esprits en quête de lumière et de vérité, la solution des problèmes de tout ordre qui sollicitent nos contemporains.

Cet ouvrage de tout premier ordre, soit à raison de l'œuvre géniale de Saint Thomas, soit à raison de l'adaptation moderne qu'en fait le Commentateur, devrait se trouver sur la table de tout homme qui s'intéresse aux grandes questions qui ont passionné l'intelligence humaine, et qui est avide de certitude et de vérité. Il peut être sûr de trouver dans ces pages, les plus hautes et les plus fermes solutions ; celles qui ont été fournies par l'alliance de la raison et de la foi, dans le vaste et puissant esprit de Thomas d'Aquin. Dans l'Introduction qui ouvre le premier volume, le R. P. Pègues résumait son programme en deux mots : fidélité et clarté. Il tient parole.

R. M. R.